

## AVIS D'INSCRIPTION

CHEMINEMENT ANTÉRIEUR		DATE DE LA RÉUNION	22 avril 2022	CHEMINEMENT ULTÉRIEUR	
CVE		CONSEIL D'ADMINISTRATION (CA)		CE	
SCR		COMITÉ EXÉCUTIF (EX)		CA	
CE		COMMISSION DES ÉTUDES (CE)		EX	
CONSEIL ACADÉMIQUE		SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES (SCR)		UQ	
		COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE (CVE)	X		

- DOSSIER CONFIDENTIEL
- DOSSIER SOUS EMBARGO (CONFIDENTIEL TEMPORAIREMENT)

Intitulé du dossier <b>Liste des cours avec horaires et locaux</b>	Point 3.3
---	--------------

Responsable du dossier Benoît Allard	Signature	Date 2022-04-12
---	-----------	--------------------

Préparé par Conseil des associations étudiantes facultaires
--

Cet avis d'inscription concerne un contrat, un règlement ou une politique que le Service des affaires juridiques a déclaré adéquat quant à ses aspects juridiques

DOCUMENTS ANNEXÉS
-Projet de résolution; -Extraits de la Politique de reconnaissance des associations étudiantes de programmation (Politique n° 32); -Extrait du procès-verbal de la cent cinquante-huitième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 11 octobre 2019; -Extraits du procès-verbal de la cent soixantième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 6 mars 2020.

**OBJECTIF** Pour information  Pour recommandation  Pour adoption

<b>RECOMMANDATION OU AVIS</b>

<b>SI CE DOSSIER EST CONFIDENTIEL, VEUILLEZ EN PRÉCISER LES MOTIFS</b> <b>SI CE DOSSIER EST SOUS EMBARGO (CONFIDENTIEL TEMPORAIREMENT), VEUILLEZ PRÉCISER LES CONDITIONS DE LA LEVÉE DE CET EMBARGO</b>

### Synthèse du dossier

Depuis 2005, les Services à la vie étudiante fournissent aux associations étudiantes facultaires et modulaires la liste des locaux des cours donnés à l'UQAM. Ces listes sont des outils importants pour la réalisation de la mission des associations. En effet, elles aident les associations à rejoindre leurs membres par le biais des tournées de classes, que ce soit pour leur faire connaître leurs services, les informer sur leurs droits (par exemple en lien avec l'adoption des ententes d'évaluation) et annoncer leurs activités, notamment les assemblées générales. En effet, en permettant de cibler les classes où se déroulent les cours de leur faculté, ces listes permettent aux associations de cibler les groupes-cours les plus pertinents dans le cadre de leurs campagnes d'information et de mobilisation.

De plus, ces listes constituent un outil de travail pour la préparation des délégué.es des associations auprès des instances, comités et conseils, en particulier ceux de nature académique. Elles permettent ainsi d'avoir accès à une information précise et à jour de l'offre de cours au sein de l'université, de la répartition des commandes de cours par faculté et programme ainsi que la répartition des inscriptions.

Ces listes servent également de référence pour déterminer quels sont les groupes-cours concernés par les grèves des associations étudiantes. En effet, depuis 2005, c'est la commande de cours qui est utilisée pour déterminer si un cours est rattaché ou non à une faculté ou un programme dont l'association est en grève. Ces listes permettent donc d'informer les membres à l'avance des cours qui seront levés, et de réduire les risques de tensions au moment des levées de cours, notamment dans le cas de groupe-cours comportant des étudiantes, des étudiants provenant de plusieurs facultés.

À partir de l'automne 2019, l'accès à cette liste a été refusé à la majorité des associations facultaires et modulaires, sans préavis. Lors de la rencontre du comité de la vie étudiante du 11 octobre 2019, le directeur adjoint des Services à la vie étudiante a expliqué ce changement en évoquant l'impossibilité d'obtenir la liste en raison de la grève du Syndicat des employées et employés. Cependant, l'accès aux listes a été également refusé au début du trimestre d'hiver 2020, et pour tous les trimestres subséquents.

Le refus d'accès aux listes des cours a significativement entravé les activités normales des associations, en les contraignant à établir leurs propres listes, ce qui implique une charge de travail supplémentaire significative au début de chaque trimestre et une marge d'erreur plus importante. Tout d'abord, les informations disponibles sur les sites de l'UQAM et des départements ne comprennent pas les commanditaires des cours ni le nombre d'inscrit.es. De plus, ces informations ne sont pas toujours exactes ou mises à jour lorsque des changements surviennent. Enfin, nous savons que l'information existe et est déjà compilée par l'UQAM, car les Services à la vie étudiante et le personnel des facultés y ont accès. Cependant, les demandes des associations auprès des SVÉ et des facultés se sont heurtées à des refus.

Les problématiques liées à cette situation sont particulièrement évidentes en période de grève étudiante. En effet, faute de listes complètes et à jour, il arrive fréquemment que des étudiants, des étudiantes d'associations se présentent pour faire appliquer les mandats de grève dans des cours sans savoir si ceux-ci ont été commandés par un programme rattaché à l'association concernée. Dans ce cas, les associations sont obligées de contacter les Services à la vie étudiante ou les décanats pour valider les commandes de cours, alors que de telles situations pourraient être évitées si les associations avaient accès à l'information en premier lieu. Au-delà de la charge supplémentaire et non nécessaire que ces situations imposent aux SVÉ, elles peuvent aussi être source de frustrations de la part d'étudiantes, étudiants et du personnel enseignant lorsque des erreurs se produisent.

En réaction à ce refus, les associations étudiantes ont saisi le Comité de la vie étudiante de cette question lors de sa rencontre du 6 mars 2020, et ont proposé une résolution réclamant de nouveau l'accès aux listes de locaux de cours, selon la formule en vigueur jusqu'en 2019. Cette résolution a été battue par un vote de 5 pour, 0 contre, 1 abstention de la partie étudiante et de 0 pour, 3 contre, 3 abstentions de la partie institutionnelle. Le comité a plutôt adopté la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION 2020-CVE-839**

“ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-160-2.3;

ATTENDU que la liste des locaux n'a pas été transmise aux associations étudiantes facultaires pour l'année 2019-2020 comme cela était la pratique depuis l'année 2005;

ATTENDU la demande exprimée par les associations étudiantes facultaires reconnues par l'Université de recevoir la liste des locaux de cours afin d'informer leurs membres des services à leur disposition, des activités ou assemblées générales organisées par les associations;

ATTENDU la réflexion en cours de la part de la Direction de l'Université au sujet de cette pratique;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Antoine Goutier, appuyé par madame Josée Fortin, que le Comité de la vie étudiante :

DEMANDE au vice-recteur à la Vie académique de présenter, lors de l'assemblée du Comité de la vie étudiante du 24 avril 2020, une solution à la demande des associations étudiantes facultaires d'obtenir la liste des locaux des cours de leurs programmes ainsi que d'expliquer à quels besoins cette solution entend répondre."

Cependant, aucune solution n'a depuis été proposée par le vice-rectorat à la Vie académique, et ce, malgré les demandes répétées de la partie étudiante. Au contraire, lors de représentations effectuées par des représentant.es étudiantes auprès du vice-recteur, celui-ci a dit être toujours en attente d'un argumentaire de la part des associations étudiantes.

Nous croyons qu'il est plus que temps que la question soit résolue, et ce, dans les plus brefs délais. C'est pourquoi nous en saisissons le Comité de la vie étudiante.

# UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

## COMITÉ DE LA VIE ÉTUDIANTE

### Projet de résolution

#### Liste des cours avec horaires et locaux

#### RÉSOLUTION 2022-CVE-XXX

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-172-3.3;

ATTENDU que les associations étudiantes sont des actrices clés dans la vie uqamienne;

ATTENDU que les listes de cours sont des outils essentiels pour les associations afin d'informer leurs membres de leurs services et activités;

ATTENDU que les listes de cours sont nécessaires dans l'organisation et la tenue d'assemblées générales;

ATTENDU que la tenue d'assemblées générales est requise pour consulter les membres de la communauté étudiante, notamment par rapport à des dossiers des instances;

ATTENDU que les listes des commandes de cours permettent de déterminer quels cours sont touchés ou non par les mandats de grève adoptés par les associations facultaires et modulaires;

ATTENDU que les listes de cours sont remises aux associations étudiantes depuis 2005 dans une perspective de collaboration et de maintien de rapports harmonieux entre l'Université, la communauté étudiante et les associations étudiantes, comme le veut l'article 1.1.3 de la Politique de reconnaissance des associations étudiantes de programmation (Politique n° 32);

ATTENDU que les listes de cours ont cessé d'être remises aux associations étudiantes à l'automne 2019 sans préavis;

ATTENDU que le non-accès à ses listes limite la capacité des associations étudiantes à réaliser leur mission telle que reconnue par la politique n° 32 et cause des tensions supplémentaires dans l'application de leurs mandats;

ATTENDU la résolution 2020-CVE-839 en date du 6 mars 2020, mandatant le vice-recteur à la Vie académique de présenter, lors de l'assemblée du Comité de la vie étudiante du 24 avril 2020, une solution à la demande des associations étudiantes facultaires d'obtenir la liste des locaux de cours, et que cela n'a toujours pas été fait;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_, que le Comité de la vie étudiante :

MANDATE le Vice-rectorat à la vie académique de remettre aux associations étudiantes facultaires et modulaires qui en font la demande la liste complète des cours donnés à l'UQAM lors de chaque

trimestre, incluant le cas échéant les éventuelles versions mise à jour au cours du trimestre, et ce dans des délais raisonnables;

DEMANDE que ces listes incluent notamment l'ensemble des sigles complets, les locaux, les horaires, le nombre d'inscrit.es, les départements d'attache et les commanditaires associés à chacun des cours.

EXTRAITS de la Politique de reconnaissance des associations étudiantes de programmation (Politique n° 32)

---

### **Article 1 : Énoncé de principes**

L'Université du Québec à Montréal reconnaît le droit fondamental d'association des étudiantes, étudiants.

Par l'adoption d'une politique sur la reconnaissance des associations étudiantes de programmation, l'Université vise à faciliter l'exercice du droit d'association et de représentation des étudiantes, étudiants et la défense de leurs droits.

1.1 En reconnaissant des associations étudiantes, l'Université désire favoriser :

1.1.1 la participation de la communauté étudiante à la vie culturelle, académique, pédagogique, sociale et institutionnelle;

1.1.2 une atmosphère et un milieu de vie propices à la formation des étudiantes, étudiants et à leur développement personnel;

1.1.3 des rapports harmonieux entre la communauté étudiante, les associations étudiantes et l'Université;

1.1.4 la participation aux débats sur les priorités de l'Université; [...]

### **Article 13 : Droits et privilèges accordés aux associations étudiantes de programmation reconnues**

13.1 Les associations étudiantes de programmation reconnues selon les termes de la présente politique sont en droit :

I - d'obtenir considération, appui et contribution de la part de l'Université pour assumer des responsabilités en matière d'activités de vie étudiante et d'affaires étudiantes;

II - de représenter les intérêts généraux des étudiantes, étudiants auprès des instances concernées en fonction de leur appartenance à : une unité de programmes; un programme de cycles supérieurs; un ou plusieurs programmes de cycles supérieurs, de baccalauréat ou de certificat ou d'unité de programme du même champ d'études de la même faculté; une ou plusieurs facultés; un même niveau d'études; pour tous les étudiantes, étudiants de l'Université;

III - d'intervenir dans le processus de nomination des étudiantes, étudiants aux instances qui les concernent;

IV - de promouvoir et de défendre les intérêts des étudiantes, étudiants auprès de la Direction et des instances de l'Université; [...]

EXTRAIT du procès-verbal de la cent cinquante-huitième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 11 octobre 2019

---

#### **4.2.1 Entente entre les Services à la vie étudiante et les associations étudiantes facultaires concernant les processus liés aux listes de membres et aux listes de cours**

[...] En ce qui a trait à la liste des locaux d'enseignement qui n'a pu être fournie en début de trimestre, le directeur adjoint des Services à la vie étudiante indique l'impossibilité d'obtenir la liste en raison de la grève du Syndicat des employées et employés. Les personnes établissant habituellement ces listes sont syndiquées et étaient donc en grève. Le directeur adjoint du Service de soutien académique indique que depuis le retour de grève, la liste des locaux d'enseignement nécessite un travail continu pour y intégrer les modifications hors système qui ont eu lieu pendant la grève. Le vice-recteur à la Vie académique ajoute que l'attribution des locaux est une opération complexe qui implique plusieurs services. Il aimerait connaître le besoin des associations étudiantes d'avoir accès à ces listes. Des membres étudiantes, étudiants expliquent que ces listes de groupe-cours leur permettent de cibler les locaux où se déroulent des cours rattachés à leur faculté. Il est possible d'inscrire des messages aux tableaux ou d'effectuer des tournées de cours lorsqu'il est nécessaire d'annoncer des informations aux étudiantes, étudiants.

COPIE CONFORME

Le 11 octobre 2019

EXTRAITS du procès-verbal de la cent soixantième assemblée ordinaire du Comité de la vie étudiante de l'Université du Québec à Montréal, tenue le vendredi 6 mars 2020

---

### 2.3 Liste de cours et liste de membres (Annexe CVE-160-2.3)

[...] Une membre étudiante présente l'avis d'inscription, tel que déposé en annexe. Les associations sont au cœur de la vie étudiante et elles souhaitent offrir le plus de services et d'activités possibles à leurs membres afin d'enrichir leur parcours universitaire. Depuis 2005, les associations étudiantes facultaires recevaient, sur demande, la liste des groupes-cours commandés par leur faculté respective. Cet outil leur permettait de cibler les locaux afin d'y effectuer des tournées groupes-cours, ou d'inscrire au tableau des informations pertinentes. Or, depuis la rentrée 2019, l'accès à cette liste a été refusé. Les associations déplorent cette situation, car elles estiment qu'il n'y a que des avantages à ce que les informations qu'elles diffusent dans les locaux soient ciblées en fonction des personnes qu'elles représentent. Elles ne comprennent pas pourquoi cet accès leur est retiré. La membre étudiante énonce, à titre d'exemple, le cas d'une conférence organisée par un étudiant de doctorat qui n'a pu être correctement publicisée puisqu'il n'était pas possible de savoir quels locaux étaient affectés à la prestation des cours de troisième cycle.

[...]

Un membre étudiant abonde dans le sens de l'intervention précédente et ajoute qu'une multitude d'activités se tiennent à la rentrée de chacun des trimestres d'automne et d'hiver. Le fait de pouvoir cibler directement les classes où se déroulent les cours de leur faculté permet aux associations étudiantes de diffuser l'information pertinente au bon endroit. Il s'agit d'une information essentielle pour le bon déroulement de leurs activités.

Le vice-recteur à la Vie académique signale que de nombreux échanges se sont tenus dans les dernières semaines à ce propos. Il considère que de bons arguments ont été mis de l'avant ce matin concernant leur utilisation et mentionne que la réflexion se poursuivra. L'objectif consiste à ce que l'information soit accessible de la manière la plus ouverte possible. La forme que cela prendra demeure à définir. Entre-temps, si des besoins particuliers venaient à se faire sentir, il invite les associations étudiantes à déposer une demande à ce sujet.

[...]

Une membre étudiante soulève que la grève des employées, employés de soutien à la rentrée de l'automne 2019 a été invoquée pour justifier le fait qu'il n'était pas possible de fournir la liste des groupes-cours aux associations étudiantes. Or, depuis, il semble qu'il ait été décidé de ne plus en permettre l'accès. Elle signale que la mise en ligne des locaux des groupes-cours ne s'avère pas suffisante puisqu'il importe aux associations étudiantes de connaître le commanditaire du cours afin de déterminer si les personnes qui y assistent sont membres de leur association. Enfin, concernant la liste des membres des associations étudiantes, elle souligne qu'elle en vient à la même conclusion que le vice-recteur à la Vie académique.

[...]

Le vice-recteur à la Vie académique émet le souhait d'en arriver à ce qu'une base de collaboration soit trouvée. Les associations étudiantes ont fait part de leurs besoins spécifiques et la Direction est prête à trouver une solution. Il indique que si cela peut permettre d'éviter des levées de cours ou des conflits entre les associations, cela sera pris en considération. À une membre étudiante qui demande si le commanditaire du cours sera diffusé, le vice-recteur à la Vie académique indique que ce point demeure à établir.

Une membre étudiante estime que les délais avant d'obtenir une réponse du Vice-rectorat à la vie académique sont considérables. Son association a acheminé un courriel le 6 février dernier et n'a toujours pas obtenu de réponse. Le vice-recteur à la Vie académique indique qu'il espérait être en mesure de se prononcer sur cette requête ce matin, ce qui n'a pas été possible. Il signale qu'il tentera de le faire lors de la

rencontre prévue le 20 mars prochain. Des discussions se poursuivent, notamment avec les doyennes, doyens. Plusieurs avis ont été émis et discutés. Pour l'instant, les associations étudiantes sont invitées à faire part de leurs besoins particuliers, qui seront évalués au cas par cas.

[...]

En ce qui a trait à la liste des cours, la Direction a indiqué avoir bien reçu le message des associations étudiantes. Une réponse sera émise prochainement et celle-ci devra tenir compte de plusieurs aspects. Il indique comprendre les frustrations émises par les associations étudiantes facultaires, mais il estime primordial d'avancer ensemble dans l'élaboration d'une solution satisfaisante.

Plusieurs membres étudiantes, étudiants signalent que la distribution des listes des groupes-cours était en vigueur depuis 2005. Ils dénoncent la volonté de mettre en place des procédures alors que la pratique établie était simple et n'avait jamais été remise en question avant la rentrée de l'automne 2019. Ils souhaitent obtenir les listes comme auparavant, le temps que la Direction poursuive sa réflexion.

Un membre institutionnel aimerait savoir si la décision de la Direction de suspendre la transmission de ces listes est d'ordre juridique. Le vice-recteur à la Vie académique répond que l'attribution des locaux est de nature administrative. Toutefois, il a été constaté que la méthode en place depuis 2005 ne convient plus et doit être actualisée. La diffusion d'une information précise, en temps réel, est envisagée. Il suggère que le Comité de la vie étudiante dispose du projet de résolution.

[...]

Le vice-recteur à la Vie académique accueille la proposition de dépôt sur le bureau de ce sujet jusqu'à la rencontre du 24 avril prochain. Le Vice-rectorat à la vie académique préparera une proposition qui sera alors soumise au Comité.

Sur une proposition de monsieur Antoine Goutier, appuyée par monsieur Jean-Christian Pleau, le président invite les membres à se prononcer sur le dépôt sur le bureau de ce sujet jusqu'à la rencontre du 24 avril prochain.

Membres institutionnelles, institutionnels

Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 1

Membres étudiantes, étudiants

Pour : 0  
Contre : 6  
Abstention : 0

La proposition de dépôt sur le bureau est battue.

Des membres étudiantes proposent que soit adopté le projet de résolution déposé avec l'avis d'inscription, en y retirant toute mention des listes des membres. Le projet de résolution suivant est proposé.

CONSIDÉRANT que les associations étudiantes sont des éléments clés dans la vie étudiante uqamienne;

CONSIDÉRANT que les listes de cours sont des outils essentiels pour les associations afin d'informer leurs membres de leurs services, activités, assemblées générales, etc.;

CONSIDÉRANT que les listes de cours sont nécessaires dans l'organisation et la tenue d'assemblées générales;

CONSIDÉRANT que la tenue d'assemblées générales est requise pour consulter les membres de la communauté étudiante, notamment par rapport à des dossiers des SVE;

CONSIDÉRANT que les listes de cours sont remises aux associations étudiantes depuis 2005 dans une perspective de collaboration;

IL EST PROPOSÉ par madame Emmanuelle Boisvert, appuyé par madame Marie-Pierre Forest-Gaudet, que le Comité de la vie étudiante:

RECOMMANDE au Conseil d'administration d'adopter cette procédure quant à la remise de liste de cours : Lorsqu'une association étudiante facultaire ou modulaire de l'UQAM en fait la demande, les SVE ont une semaine pour répondre à cette demande en lui remettant sa liste de cours ainsi que le commanditaire associé à chacun des cours.

QUE les SVE remettent les listes aux permanences des associations étudiantes, via l'adresse courriel UQAM officielle, bien qu'elles ne soient pas officier·e·s;

QUE les SVE de suivre ces procédures pour les demandes en provenances d'associations étudiantes modulaires et facultaires sans poser de questions, sans y ajouter d'étapes et sans complexifications bureaucratiques;

Membres institutionnelles, institutionnels

Pour : 0  
Contre : 3  
Abstention : 3

Membres étudiantes, étudiants

Pour : 5  
Contre : 0  
Abstention : 1

La proposition est battue.

Un membre institutionnel réitère sa suggestion à l'effet que le Vice-rectorat à la vie académique prépare une proposition répondant aux préoccupations des associations étudiantes facultaires concernant la liste des groupes-cours qui sera soumise à la séance du 24 avril 2020.

Une membre étudiante aimerait savoir ce qu'il adviendra si la proposition ne convient pas aux membres étudiantes, étudiants. Le vice-recteur à la Vie académique indique qu'il a confiance dans le fait de déposer une procédure qui sera à la satisfaction de toutes les parties. La directrice des Services à la vie étudiante abonde en ce sens. Elle rappelle que les membres étudiantes, étudiants ont pu étayer leurs besoins à ce sujet. Il faudra toutefois s'entendre sur la pertinence de la présence du commanditaire du cours.

### **RÉSOLUTION 2020-CVE-839**

ATTENDU les documents déposés en annexe CVE-160-2.3;

ATTENDU que la liste des locaux n'a pas été transmise aux associations étudiantes facultaires pour l'année 2019-2020 comme cela était la pratique depuis l'année 2005;

ATTENDU la demande exprimée par les associations étudiantes facultaires reconnues par l'Université de recevoir la liste des locaux des cours afin d'informer leurs membres des services à leur disposition, des activités ou assemblées générales organisées par les associations;

ATTENDU la réflexion en cours de la part de la Direction de l'Université au sujet de cette pratique;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Antoine Goutier, appuyé par madame Josée Fortin, que le Comité de la vie étudiante :

DEMANDE au vice-recteur à la Vie académique de présenter, lors de l'assemblée du Comité de la vie étudiante du 24 avril 2020, une solution à la demande des associations étudiantes facultaires d'obtenir la liste des locaux des cours de leurs programmes ainsi que d'expliquer à quels besoins cette solution entend répondre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COPIE CONFORME

Le 6 mars 2020